

Document d'information tarifaire



Nom du prestataire de compte: ING Belgique S.A.

Intitulé du compte: Compte Vert ING¹

Date: 1/1/2025

- Ce document vous informe sur les frais d'utilisation des principaux services liés à un compte de paiement. Il vous aidera à comparer ces frais avec ceux d'autres comptes.
- Des frais peuvent également s'appliquer pour l'utilisation de services liés au compte qui ne sont pas mentionnés ici. Vous trouverez des informations complètes dans les documents « Tarifs des principaux services et opérations bancaires à usage privé » et « Tarifs des crédits à la consommation » qui sont disponibles dans toutes nos agences et sur notre site internet: <u>Tarifs et règlements - ING Belgique</u>
- Un glossaire des termes utilisés dans le présent document est disponible gratuitement. Vous le trouverez également au bas de ce document.

Service	Frais	3
Services de compte généra	ux	
Tenue de compte [Compte Vert ING]	par mois	2,00 €*
 Pack incluant une offre groupée de services comprenant : Un compte à vue à usage privé avec un nombre illimité de titulaires. La fourniture de 2 cartes de débit (max. 1 par titulaire) avec accès aux distributeurs de billets et aux 	par mois Total des frais mensuels Total des frais annuels	2,50 € 4,50 € 54,00 €

¹ Ce compte n'a donc aucune caractéristique environnementale ou sociale et n'est donc pas considéré comme un produit durable. Le « Compte Vert » était le compte à vue principal de la Banque Bruxelles Lambert, qui a été reprise par ING. La couleur verte était la couleur habituelle de la BBL, d'où le nom de « Compte Vert ».

- réseaux Bancontact et Maestro ou Mastercard.
- 60 opérations manuelles en euro par an.
- Les retraits d'espèces en euros à un distributeur de billets dans la zone SEPA avec la carte de débit.
- L'accès aux réseaux et aux canaux numériques d'ING (Home'Bank, ING Banking,...) et aux services clients d'ING
- Les extraits de compte via Home'Bank.
- Un nombre illimité d'opérations de paiement électroniques suivantes:
 - Paiement en euros par carte de débit ING (zone SEPA)
 - Virement en euros (SEPA) par Home'Bank ou ING Banking App
 - Domiciliation en euros (SEPA) (en tant que débiteur)
 - Ordre permanent en euros (SEPA)

Les prestations qui dépassent ce nombre seront facturées séparément.

Paiements (à l'exclusion des cartes)

Virement en euros (SEPA) Opérations de débit manuelles : Virement en euros (SEPA) sur papier standard (formulaire rose partiellement pré-imprimé) Virement au guichet exécuté par un collaborateur ING par opération par opération par opération gratuit opérations 1 à 60, par opération prévation sopération sopération prévation sopération sopérat

Retour de fonds	Par paiement	18,15 €
Défaut de provision en compte	Par paiement	7,26 €
Annulation, modification, recherche (frais d'expédition, SWIFT max. 1h, frais du correspondant étranger (variables) non inclus), attestation de paiement		
Opérations des 12 derniers mois	Par recherche	30,25 €
 Opérations plus anciennes Coût supplémentaire pour une recherche à partir de la 2^e heure et par heure 	Par recherche Par heure supplémentaire	90,75 € 60,50 €
Domiciliation en euros (SEPA) Demande injustifiée de remboursement	Par demande	72,60 €
Défaut de provision en compte	Par paiement	7,26 €
Ordre permanent en euros (SEPA)		
Retour de fonds	Par paiement	18,15 €
Défaut de provision en compte	Par paiement	7,26 €
Annulation, modification, recherche (frais d'expédition, SWIFT max. 1h, frais du correspondant étranger (variables) non inclus), attestation de paiement		
Opérations des 12 derniers mois	Par recherche	30,25€
Opérations plus anciennes	Par recherche	90,75 €
 Coût supplémentaire pour une recherche à partir de la 2^e heure et par heure 	Par heure supplémentaire	60,50€

ING Belgique SA • Banque/Prêteur • Avenue Marnix 24, B-1000 Bruxelles • RPM Bruxelles • TVA : BE 0403.200.393 BIC : BBRUBEBB IBAN : BE45 3109 1560 2789 • www.ing.be • Contactez-nous via ing.be/contact • Courtier en assurances, inscrit à la FSMA sous le numéro 0403.200.393 • Éditeur responsable : Sali Salieski • Cours Saint-Michel 60, B-1040 Bruxelles • Z730255F

Cartes et espèces		
Fourniture d'une carte de débit Fourniture d'une carte de débit supplémentaire en ce compris:	Par carte	10,00€
Fourniture d'une carte de remplacement (suite à une perte ou un vol)	Par carte	9,99 €
Echange d'une carte de débit défectueuse		gratuit
Envoi d'une carte de débit par courrier recommandé Fourniture d'une carte de crédit	Zone SEPA, par envoi Hors zone SEPA, par envoi	25,00 €* 50,00 €*
[ING Card] ²	Pour les clients de plus de 25 ans Total annuel des frais Pour les clients entre 18 et 25 ans Total annuel des frais	27,00 €* 10,00 €*
[Visa Classic]	Pour les clients de plus de 25 ans Total annuel des frais Pour les clients entre 18 et 25 ans Total annuel des frais	27,00 €* 10,00 €*
[Visa Gold] ¹ /[MasterCard Gold]	Total annuel des frais Option ING Global Assistance² (par an) Option ING Assistance² (par an) Par carte	51,00 €* 159,00 €* 139,30 €*

ING Belgique SA • Banque/Prêteur • Avenue Marnix 24, B-1000 Bruxelles • RPM Bruxelles • TVA : BE 0403.200.393 BIC : BBRUBEBB IBAN : BE45 3109 1560 2789 • www.ing.be • Contactez-nous via ing.be/contact • Courtier en assurances, inscrit à la FSMA sous le numéro 0403.200.393 • Éditeur responsable : Sali Salieski • Cours Saint-Michel 60, B-1040 Bruxelles • Z730255F

Fourniture d'une carte de remplacement (suite à une perte ou un vol) Envoi d'une carte de crédit par courrier recommandé	Zone SEPA, par envoi Hors zone SEPA, par envoi	25,00 €* 50,00 €*
Fourniture d'une carte prepaid	Service non disponible	
Retrait d'espèces en euros Retrait d'espèces par carte de débit dans la zone SEPA	au guichet dans une agence d distributeurs de billets au guichet dans une agence d distributeurs de billets	gratuit
Retrait d'espèces par carte de débit hors zone SEPA	au guichet non-ING Belgique, p	24 € + 0,3025% du montant
Retrait d'espèces par carte de crédit [ING Card], [MasterCard ING] ou [Carte Visa ING]	aux distributeurs de billets, par retrait 6,00 €* + 1,00%* du montant au guichet non-ING Belgique, par retrait 8,00 €* + 1,00%* du montant	
Retrait d'espèces dans une		
autre devise Retrait d'espèces par carte de	aux distributeurs de billets, pai	
débit dans la zone SEPA	marge de change³	0€ 3,9% du montant
	au guichet non-ING Belgique, p	oar retrait
	marge de change³	0€ 3,9% du montant
Retrait d'espèces par carte de débit hors zone SEPA	aux distributeurs de billets, pai 4,7 marge de change ³	retrait 24 € + 0,3025% du montant 3,9% du montant
	au guichet non-ING Belgique, 4,7 marge de change³	par retrait 24 € + 0,3025% du montant 3,9% du montant

Retrait d'espèces par carte de crédit [ING Card], [MasterCard ING] ou [Carte Visa ING]	marge de change³ au guichet non-ING Belgique, par retro 8,00 €* +	1,00%* du montant 2,00%* du montant sit 1,00%* du montant 2,00%* du montant
Découverts et services connexes		
Facilité de découvert [ING réserve d'argent]	1.250,00 € à 4.999,99 € Taux annuel effectif global (TAEG) Taux débiteur annuel 5.000,00 € to 24.999,99 € Taux annuel effectif global (TAEG) Taux débiteur annuel > 25 000.00 € Taux annuel effectif global (TAEG) Taux débiteur annuel	12,28% 13,00% 12,28%
Autres services		
Assurance-Compte [Assurance-compte Espèces ING]	Total annuel des frais	4,80 €²*
Extraits de compte	Envoyés par la poste 5	5,00 €*+ frais de port
	A disposition dans l'agence pour non-r (c/o guichet/boîte aux lettres Total annuel des frais	résidents 50,00 €*

¹ Cette carte n'est plus commercialisée.

² Cette option n'est plus commercialisée

³ Taux de change pour les transactions Maestro/Visa/ Mastercard : taux de change de la banque centrale européenne le jour de la réception de la transaction pour les devises suivantes: AUD, BGN, CAD, CHF, CZK, DKK, GBP, HUF, ISK, JPY, NOK, NZD, PLN, RON RUB, SEK, TRY, USD et ZAR. Le taux de change est augmenté par ING de la marge de change indiquée. Pour les autres devises le cours de change de Visa/Mastercard sont d'application. Les taux de change de la banque centrale européenne, de Visa et de Mastercard peuvent être consultes sur ing.be/cartedevise.

^{*} TVA non due

ANNEXE – LISTE DES SERVICES LES PLUS REPRESENTATIFS LIES A UN COMPTE DE PAIEMENT

TERME	DEFINITION
TENUE DE COMPTE	Le prestataire de compte gère le compte en euros utilisé par le client.
FOURNITURE D'UNE CARTE DE DÉBIT	Le prestataire de compte fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est prélevé directement et intégralement sur le compte du client.
FOURNITURE D'UNE CARTE DE CRÉDIT	Le prestataire de compte fournit une carte de paiement liée au compte de paiement du client. Le montant total correspondant aux opérations effectuées à l'aide de cette carte au cours d'une période convenue est prélevé intégralement ou partiellement sur le compte de paiement du client à une date convenue. Un contrat de crédit entre le prestataire et le client détermine si des intérêts seront facturés au client au titre du montant emprunté lorsqu'il s'agit d'une carte de crédit avec crédit renouvelable.
FOURNITURE D'UNE CARTE PREPAID	Le prestataire de compte fournit une carte de paiement liée au compte de paiement du client et qui permet de stocker de la monnaie électronique. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est prélevé directement et intégralement du montant chargé sur la carte prepaid du client.
RETRAIT D'ESPÈCES EN EUROS	Le client retire des espèces à partir de son compte en euros.
RETRAIT D'ESPÈCES DANS UNE AUTRE DEVISE	Le client retire des espèces à partir de son compte dans une autre devise que l'euro.
VIREMENT EN EUROS (SEPA)	Le prestataire de compte vire, sur instruction du client, une somme d'argent du compte du client vers un autre compte, en euros dans la zone SEPA.
ORDRE PERMANENT EN EUROS (SEPA)	Le prestataire de compte effectue, sur instruction du client, des virements réguliers, d'un montant fixe, du compte du client vers un autre compte.
DOMICILIATION EN EUROS (SEPA)	Le client autorise quelqu'un d'autre (le bénéficiaire) à donner instruction au prestataire de compte de virer une somme d'argent du compte du client vers celui du bénéficiaire. Le prestataire de compte vire ensuite le montant considéré au bénéficiaire à la date ou aux dates convenue(s) entre le client et le bénéficiaire. Le montant concerné peut varier.
FACILITE DE DECOUVERT	Le prestataire de compte et le client conviennent à l'avance que le client peut aller en négatif lorsqu'il n'y a plus de liquidités sur le compte. Le contrat définit le montant maximal susceptible d'être emprunté et précise si des frais et des intérêts seront facturés au client.
ASSURANCE-COMPTE	Le prestataire de compte offre une assurance liée au compte du client.
EXTRAITS DE COMPTE	Le prestataire de compte fournit une information sur le solde et les transactions du compte du client.